



Le port de Cergy.

# La promotion du **tourisme fluvial** en Ile-de-France

En dépit d'un fort potentiel économique et culturel, le tourisme fluvial en Ile-de-France reste sous-exploité. Le CESR dresse l'état des lieux du secteur et fait des propositions pour une politique active de promotion du tourisme fluvial francilien.

**D**epuis plusieurs années, le tourisme fluvial connaît, dans certaines régions françaises, ainsi que chez nos voisins européens, un essor incontestable. En Ile-de-France, ce n'est pas encore le cas, principalement dans le domaine de la location de plaisance. *“Le secteur du tourisme fluvial, hors Paris, souffre d'une insuffisance d'identification des potentiels et d'un déficit d'image auprès*

*des touristes étrangers en général et des Franciliens en particulier”*, résume Jean-Jacques Ivain, auteur du rapport du CESR sur les enjeux et potentialités du tourisme fluvial en Ile-de-France. Si le tourisme fait partie, depuis de nombreuses années, des thèmes chers au CESR, c'est la première fois qu'un rapport spécifique est consacré au tourisme fluvial. *“Nous sommes partis d'un constat : dans certaines régions, comme*

*le Nord-Pas-de-Calais ou la Bourgogne, le tourisme fluvial est une activité extrêmement dynamique. En Ile-de-France, même si cela commence à bouger, ce n'est pas encore le cas. Or le potentiel existe. Nous avons voulu pointer ce qui ne marchait pas et donner des perspectives d'avenir”*, explique Jean-Jacques Ivain.

Aujourd'hui, le tourisme fluvial en Ile-de-France, c'est d'abord 710 kilo- ▶



**“Un effort sans précédent a été engagé par le Conseil régional sur le tourisme fluvial francilien dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2000-2006.”**

## Trois questions à **JEAN-LUC MICHAUD**

Ancien président du Comité régional de tourisme d'Ile-de-France.

### ● Pour quelles raisons le tourisme fluvial est-il encore considéré comme le parent pauvre du tourisme en Ile-de-France ?

Je ne le qualifierais pas de parent pauvre. La Région considère depuis longtemps le tourisme fluvial comme un axe fort d'aménagement. Les intentions existaient, mais elles n'ont pas toujours été suivies d'effets. Depuis quelques années, la volonté de la Région et les actions concrètes se matérialisent conformément au Schéma régional du tourisme et des loisirs 2000-2010.

### ● Quelles sont les actions menées par le Comité régional de tourisme (CRT) pour revaloriser ce secteur ?

D'abord, des études ont été réalisées auprès des professionnels et des plaisanciers pour identifier les forces et les faiblesses du secteur, ainsi que l'offre et la demande réelles. Ces diagnostics étaient une priorité. Ensuite, un système d'observation de l'activité fluviale a été mis en place avec le concours des loueurs de bateaux et des gestionnaires d'équipements. Un effort sans précédent a, par ailleurs, été engagé par le Conseil régional sur le tourisme fluvial francilien dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2000-2006. Dans son domaine, le CRT a procédé à la mise en réseau des ports et des haltes fluviales, que nous développons, par ailleurs, avec le soutien

financier du Contrat de plan État-Région. L'information étant un axe prioritaire, nous avons créé un comité de pilotage qui rassemble professionnels du secteur et institutionnels. Ce comité réalise, chaque année, un guide qui présente l'ensemble des services offerts aux plaisanciers et les ressources touristiques au départ des ports et des haltes fluviales. Par ailleurs, le CRT a suscité la création d'une association des ports de plaisance, qui permet, entre autres, un échange d'expériences et une meilleure prise en compte des demandes de la clientèle. Enfin, le CRT a participé au Salon nautique 2003 en tenant un stand commun avec Voies navigables de France, le ministère de l'Équipement et des Transports, le port autonome de Paris sur le thème du tourisme fluvial en Ile-de-France où les professionnels des activités nautiques ont pu rencontrer le public. A cette occasion, nous avons édité en partenariat avec le PAP une brochure présentant toutes les possibilités de pratiquer le tourisme fluvial dans la région.

### ● À plus long terme, quelles sont vos ambitions pour cette activité ?

Nous souhaitons faire du tourisme fluvial un levier pour la mise en valeur des ressources touristiques de la région ; et changer l'image qui colle à l'Ile-de-France d'être un territoire uniquement urbain. Cette image est répandue mais injustifiée. Il ne faut pas

oublier qu'une commune francilienne sur deux a "les pieds dans l'eau". C'est une région bleue et verte où les activités liées aux fleuves et rivières sont très diversifiées. Les mesures prises ces dernières années permettront, non seulement de développer le secteur du tourisme fluvial, mais aussi, dans une certaine mesure (par la valorisation des berges par exemple) d'améliorer encore l'image de la région.





Auvers-sur-Oise

► mètres de voies d'eau navigables, 42 ports fluviaux (essentiellement de commerce) et 68 haltes de plaisance, 41 sociétés exploitant 104 unités offrant près de 25 000 places (dont 21 000 pour Paris), 7,8 millions de personnes transportées annuellement et un chiffre d'affaires global de 101 millions d'euros. *"Cela n'est pas négligeable certes, mais encore insuffisant, surtout dans le tourisme de location et compte tenu de l'extraordinaire potentiel touristique de notre région"*, souligne le rapporteur. De fait, l'Île-de-France dispose de deux atouts majeurs : d'une part, la proximité de Paris, première destination touristique de France, et, d'autre part, sur l'ensemble de la région, un riche patrimoine historique et culturel abordable à partir de son fleuve et de ses rivières.

### Des handicaps à surmonter

Le potentiel précédemment décrit ne suffit pas. Le tourisme fluvial francilien

souffre, en effet, de plusieurs handicaps. Le premier d'entre d'eux est le déséquilibre entre le tourisme fluvial de groupe (bateaux à passagers de promenade ou de croisière), d'une part, et le tourisme de location (individuel ou familial), d'autre part. Ainsi, le chiffre d'affaires du premier s'élève à 100 millions d'euros contre 1 million d'euros pour le second. *"Il est indispensable de favoriser le secteur de la location et le Conseil régional doit renforcer ses interventions, tant en ce qui concerne la poursuite de la réhabilitation des berges que la création de nouvelles infrastructures"*, souligne Jean-Jacques Ivain.

Deuxièmement, les équipements des ports et des haltes fluviales sont souvent insuffisants ou inadaptés : bornes de distribution d'eau et d'électricité non conformes, nombre d'apportements limité, points d'avitaillement en carburant trop rares, accès difficile, voire impossible aux activités commerciales,

culturelles ou sportives par voie d'eau. *"Faute d'équipements suffisants, normalisés et facilement accessibles, les Franciliens ne sont pas motivés par ce type de tourisme"*, constate le rapport. Pour remédier à ces carences, le CESR invite *"les acteurs publics à financer de nouveaux apportements ainsi que leurs équipements (éclairage, plan d'orientation, etc.)"*, à développer les activités touristiques dans les ports fluviaux actuels et, si nécessaire, à en créer de nouveaux".

Troisième élément préjudiciable au développement du tourisme fluvial : une réglementation trop contraignante. Le CESR note ainsi *"qu'au nom d'une légitime préoccupation de sécurité, certaines dispositions réglementaires récentes aboutissent à interdire (sauf autorisation spéciale du chef de service de la navigation) toute activité régulière de plaisance, canotage, voile dans la traversée de Paris et empêchent le passage"*.

## LES RECOMMANDATIONS DU CESR

### Pour renforcer la coordination des acteurs du tourisme fluvial.

- Intégrer dans le Comité régional de pilotage et de coordination pour le tourisme fluvial les CCI et les professionnels du secteur.
- Promouvoir le tourisme fluvial en liaison avec les régions du Bassin parisien limitrophes de l'Île-de-France et mettre en place un nouveau Contrat de plan interrégional dès 2006.
- Faire appel à des cofinancements européens.

### Pour réhabiliter et valoriser l'environnement naturel et culturel lié à la voie d'eau.

- Définir une charte graphique du tourisme fluvial.
- Améliorer l'organisation des systèmes de collecte et de traitement des déchets au sein des ports et haltes fluviales.
- Étendre les aménagements des voies d'eau au-delà des berges, partout où le tourisme fluvial peut se développer grâce à la richesse de l'offre culturelle environnante, notamment en développant le tourisme économique (visites commentées d'usines et d'entreprises).

### Pour compléter les équipements existants.

- Conforter le développement d'activités touristiques dans les ports fluviaux actuels ; si nécessaire en créer de nouveaux et aménager des ports à sec permettant le stockage de bateaux, notamment en période hivernale.
- Accentuer les interventions des acteurs publics afin de financer de nouveaux appointements et leurs équipements et mettre en place des stations de distribution de carburants par bornes.
- Réserver des chenaux au tourisme fluvial dans les parties les plus difficiles.
- Encourager financièrement la mise en place de stages de formation qualitative de reconversion pour les bateliers.
- Étudier la possibilité d'un accompagnement financier au titre du tourisme social, en direction des clientèles à revenus modestes.
- Favoriser la découverte du patrimoine navigable par les jeunes au moyen de projets éducatifs.

### *de ces bateaux entre Seine Amont et Seine Aval”.*

Le nombre trop restreint d'initiatives à caractère social constitue également, selon le CESR, une faiblesse du secteur. À l'exception des bateaux à passagers, peu d'activités publiques ou privées sont proposées à des clientèles spécifiques telles que les scolaires, les familles, les personnes âgées ou les comités d'entreprise.

Enfin, le rapport souligne la méconnaissance et la sous-utilisation des financements européens pouvant concerner le tourisme fluvial au titre de la politique européenne de cohésion régionale et/ou du programme d'initiative communautaire INTERREG III.

En dépit de ces lacunes, il serait faux d'affirmer que rien n'est fait pour dynamiser le tourisme fluvial. Le quatrième Contrat de plan État-Région 2000-2006 prévoit une enveloppe de 27 millions d'euros pour la réhabilitation des berges des fleuves et rivières d'Île-de-France et 51 millions d'euros pour le développement du transport fluvial. *“Si le secteur a longtemps souffert d'un manque de volonté politique, ce n'est plus le cas aujourd'hui, la situation évolue dans le bon sens, note Jean-Jacques Ivain. Mais il faut aujourd'hui forger une véritable culture du tourisme fluvial, faire rêver et donner envie aux gens de le pratiquer. Cela passe par l'amélioration des équipements et des aménagements, par une offre de produits touristiques (circuits, visites...) complets et abordables, par la recherche de synergies avec les régions voisines, notamment grâce à une meilleure concertation entre les différents acteurs concernés (Comités régionaux de tourisme, professionnels du secteur, CCI...)”.* C'est sans doute à ce prix que les fleuves, rivières et canaux franciliens deviendront ce qu'ils étaient dans le passé : un rouage économique et un art de vivre.



Escale à Sainte-Mammes.

**Enjeux et potentialités du tourisme fluvial en Île-de-France dans le contexte du Bassin parisien et de l'Union européenne**  
Rapporteur : Jean-Jacques Ivain  
15 mai 2003

Téléchargeable sur [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)